

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN
14112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de la société SCI BSO en date du 23 août 2026, représenté par M. Olivier LEMAIRE

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors des travaux de clôture, au niveau du n°13 bis de La Haute Rue, réalisés par la société Normandie Travaux, le domaine public sera occupé par un camion 26 tonnes et sa benne sur 13 mètres de longueur et sur une voie en largeur, représenté par Monsieur Vincent NICOLLE, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, La Haute RUE.

A R R Ê T É

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 01/09/2026 jusqu'au 30/10/2026, la chaussée sera rétrécie. Interdiction de stationner et de dépasser.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipeement du Calvados
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 25 août 2026

Le Maire



Barbara BELAMY

